

CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 42/19

UTILISATION DES MESSAGES D'AUTORISATION DE DÉPLACEMENT VERTICAL PAR L'ENTREMISE DES COMMUNICATIONS CONTRÔLEUR-PILOTE PAR LIAISON DE DONNÉES DANS LA RÉGION D'INFORMATION DE VOL D'EDMONTON

Introduction

Les communications contrôleur-pilote par liaison de données (CPDLC) sont utilisées dans la Région d'information de vol (FIR) d'Edmonton depuis 2012. À compter du 11 novembre 2019 ou peu après, la gamme des messages des CPDLC disponibles sera élargie pour inclure les messages contenant des autorisations de déplacement vertical conditionnel. Les contrôleurs de la circulation aérienne d'Edmonton seront en mesure de transmettre par liaison montante l'autorisation appropriée par CPDLC, réduisant ainsi le risque d'erreurs de relecture/réécoute et de transposition.

Mise en œuvre

Pour ce qui est des autorisations de déplacement vertical, la FIR d'Edmonton utilise actuellement :

- DM9 – DEMANDE DE MONTÉE À [altitude]
- DM10 – DEMANDE DE DESCENTE À [altitude]
- UM20 – MONTEZ À [altitude]
- UM23 – DESCENDEZ À [altitude]

Une fois mise en œuvre, la gamme élargie des messages d'autorisations de déplacement vertical des CPDLC comprendra les demandes de déplacement vertical provenant des pilotes et les autorisations de déplacement vertical données par les contrôleurs.

Demandes de déplacement vertical provenant des pilotes

Les pilotes peuvent formuler les demandes d'autorisation de déplacement vertical suivantes :

- DM11 – DE [position] DEMANDE DE MONTÉE À [altitude]
- DM12 – DE [position] DEMANDE DE DESCENTE À [altitude]
- DM13 – À [heure] DEMANDE DE MONTÉE À [altitude]
- DM14 – À [heure] DEMANDE DE DESCENTE À [altitude]

Les contrôleurs de la circulation aérienne répondront comme suit à une demande de déplacement vertical, selon le cas :

- UM21 – À [heure] MONTEZ À [altitude]
- UM22 – À [position] MONTEZ À [altitude]
- UM24 – À [heure] DESCENDEZ À [altitude]
- UM25 – À [position] DESCENDEZ À [altitude]
- UM26 – MONTEZ POUR ATTEINDRE [altitude] POUR [heure]
- UM27 – MONTEZ POUR ATTEINDRE [altitude] POUR [position]
- UM28 – DESCENDEZ POUR ATTEINDRE [altitude] POUR [heure]
- UM27 – DESCENDEZ POUR ATTEINDRE [altitude] POUR [position]

Les pilotes doivent répondre au message d'autorisation de route en donnant l'une ou l'autre des réponses suivantes :

- DM0 WILCO
- DM1 INCAPABLE
- DM2 EN ATTENTE

Autorisations de déplacement vertical données par le contrôleur

Les contrôleurs de la circulation aérienne peuvent donner une autorisation de déplacement vertical à des fins d'espacement, pour éviter un espace aérien réglementé, ou pour d'autres besoins opérationnels.

Les contrôleurs de la circulation aérienne peuvent donner l'une ou l'autre des autorisations de déplacement vertical suivantes :

- UM21 – À [heure] MONTEZ À [altitude]
- UM22 – À [position] MONTEZ À [altitude]
- UM24 – À [heure] DESCENDEZ À [altitude]
- UM25 – À [position] DESCENDEZ À [altitude]
- UM26 – MONTEZ POUR ATTEINDRE [altitude] POUR [heure]
- UM27 – MONTEZ POUR ATTEINDRE [altitude] POUR [position]
- UM28 – DESCENDEZ POUR ATTEINDRE [altitude] POUR [heure]
- UM27 – DESCENDEZ POUR ATTEINDRE [altitude] POUR [position]

Les pilotes doivent répondre en donnant l'une ou l'autre des réponses suivantes :

- DM0 WILCO
- DM1 INCAPABLE
- DM2 EN ATTENTE

Procédures des pilotes

Pour de plus amples renseignements sur les procédures de pilotage applicables aux messages de liaison montante comportant des données pouvant être chargées par le FMS, se reporter au paragraphe 4.3.3 et au tableau 4-2 du document 10037 sur les liaisons de données opérationnelles dans le monde (GOLD, ou Global Operational Data Link) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
77, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1P 5L6
À l'attention de : Noel Dwyer, Gestionnaire national
Réglementation et procédures internationales

Tél. : 613-563-7211
Courriel : noel.dwyer@navcanada.ca



James Ferrier
Directeur, Gestion de l'information aéronautique